



**PROCES -VERBAL DE LA REUNION N°8 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21
JANVIER 2008**

Le président et les membres du conseil d'administration souhaitent à tous les membres de l'AWBB leurs meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

Qu'elle leur soit bénéfique à tous les niveaux : bonheur, santé, réussite scolaire ou professionnelle et dans la pratique de notre sport favori.

Présents pour le Conseil d'administration :

JP Delchef (Président), J. Ringlet (Vice Président), M. Collard (trésorier général);
A. Geurten., A. Kaison, L. Lopez, J. Monsieur, J. Nivarlet, B. Scherpereel et M.Thiry (à partir du point 2).

Présent pour le Comité de Direction : Y. Slangen (Secrétaire général)

Excusés : R. Obsomer (Directeur technique) et F. Geeroms (directeur financier)

Le Président souligne la qualité du travail qui a été réalisé samedi matin à l'occasion de l'essai via « skype » d'une heure de téléconférence et qui a permis de traiter un nombre important de points de l'ordre du jour.

1. Préparation de l'assemblée générale du 15 mars 2008

1.1. Ordre du jour provisoire

1. Vérification des pouvoirs des parlementaires
2. Approbation des conventions et nominations faites par le conseil d'administration
 - 2.1. Convention avec la BRA (AG 15-03-08 doc.1)
3. Admission, démission et radiation de clubs et de membres. (AG 15-03-08 doc.2)
 - Le Président demande au Secrétaire général de vérifier les diverses démissions et admissions qui sont à approuver par l'Assemblée générale.
 - Il souligne qu'un nouveau club féminin est en voie de création à Bruxelles. Les diverses modalités pratiques sont évoquées pour leur affiliation à l'AWBB.
4. Mise à jour des Statuts de l'ASBL et du ROI (AG 15-03-08 doc.3)

5. Saison 2008 - 2009

5.1. Modalités d'organisation (AG 15-03-08 doc.4)

5.2. Création d'équipes compétitives du centre de formation de l'AWBB
(AG 15-03-08 doc.5)

6. Nouvelles de la FRBB

7. Divers

1.2. Liste des propositions des modifications statutaires

Sur la base des documents présentés par les différents membres du conseil d'administration, les propositions de modifications statutaires suivantes seront mises à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

1. Partie Administration

1.2. PA 9

1.3. PA 15

1.1. PA 44

1.4. PA 60

1.5. PA 79

2. Partie Compétition

2.1. PC 4 catégories et dispositions particulières

2.2. PC 5 aspirant arbitre

2.3. PC 6 candidat arbitre provincial

2.4. PC 7 arbitre provincial

2.5. PC 8 arbitre régional

2.6. PC 10 bis instructeur FI BA

2.7. PC 27 conditions pour être commissaires

2.8. PC 53

2.8. PC 59

2.9. PC 87

2.10. PC 93

3. Partie Financière

3.1. PF 18

3. Partie Juridique

4.1. PJ 48

4.2. PJ 56

Les auteurs des propositions de modifications statutaires sont chargés d'adapter le texte de leurs propositions en tenant compte des remarques émises lors de la présente réunion et ce pour le 31 janvier 2008 au plus tard.

1.3. Projet arbitrage

J. Monsieur présente et commente le projet tel qu'il sera présenté lors de l'assemblée générale.

1.4. Projet équipes du centre

- Avant de se positionner sur les modifications statutaires à entrevoir, il convient d'avoir un projet sportif complet.
- Mission est donnée à la direction technique de rentrer un dossier complet pour le 31 janvier 2008.

1.5. Projet cartes de membres

- Le Président informe le Conseil d'administration que la validité des cartes de membres vient à échéance le 30 juin 2008.
- Après l'échange de vues lors de la dernière réunion, il convient que le Conseil D'Administration se prononce en la matière :
- Ainsi deux options s'offrent à lui :
 - Option 1 : renouvellement des cartes de membres + possibilité d'imprimer le screen de l'historique des membres
 - Option 2 : pas de renouvellement des cartes de membres => la licence = le screen de l'historique des membres.

Avant de prendre définitivement position, l'examen des possibilités techniques seront examinées au secrétariat-général

1.6. Convention AWBB - BRA - VBL

- La réunion avec la BRA a eu lieu le 10 janvier 2008. Les parties se sont accordées sur les termes d'une nouvelle convention qui sera signée le 11 février 2008.
- Le Président propose que dès que le projet de convention est rédigé, il sera transmis aux membres du CDA et que l'approbation puisse se faire par consultation écrite
- Une fois signée, cette convention sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale
- Le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la proposition formulée.

1.7. Informatisation de l'application PC 53

Une fructueuse discussion a lieu sur les possibilités d'informatisation de l'application de l'article 53.

Compte tenu fait que l'application de l'article PC 53, relative à l'inscription de plusieurs équipes d'un même club en compétition, pose de nombreux problèmes :

- administration lourde par l'envoi des listes de joueurs successives
- absence de contrôle de la qualification des joueurs
- absence de transparence du système
- tâche non réalisée par les arbitres

L'idée de base serait d'établir un fichier Excell par club dans lequel seraient repris tous les joueurs avec l'équipe pour laquelle ils sont qualifiés et à la date de leur qualification.

Le fichier Excell serait publié sur le site.

En cas de changement d'équipe, la demande serait faite au SG qui validera la demande et la date de l'entrée en vigueur de cette modification.

En ce qui concerne, la question des moins de 23 ans, la proposition de ne pas les reprendre dans le fichier Excell, vu qu'ils peuvent évoluer dans toutes les équipes du club concernées ne répondrait pas à l'hypothèse suivante : un club qui a de nombreux jeunes de moins de 23 ans, peut actuellement inscrire des joueurs de moins de 23 ans dans une équipe déterminée et compléter le noyau de cette équipe par 5 autres joueurs de moins de 23 ans. Ce qui ne serait plus possible si l'inscription de ces joueurs dans une liste est supprimée.

Indépendamment de cette dernière question, le conseil d'administration marque son accord de principe sur l'informatisation de l'application de l'article PC 53.

Les travaux se poursuivront au secrétariat – général.

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2007

Le Procès verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2007 tel que publié sur le site en date du 21 décembre 2007 est approuvé à l'unanimité.

3. Suivi des décisions prises lors des précédentes réunions

3.1. Réponse au courrier de Mr B. Averlant

- Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la teneur du courrier adressé par le président à monsieur Averlant et de la dernière réaction par mail de celui-ci.

3.2. Demande d'un cours décentralisé dans un club d'Eupen

- Vu l'absence pour maladie du directeur technique, le suivi du dossier est remis à la prochaine réunion.

3.3. Demande de recours en grâce introduit par Mr Albert Philippe Coco Moi Boloki Babinyanga Bobote

- Après avoir investigué du côté de la VBL, il s'avère que ledit joueur a été affilié à la VBL du 17-09-2004 au 04 janvier 2007 et ce en totale contradiction avec les termes de la convention qui lie l'AWBB et la VBL.
- Compte tenu de ce qui précède, le conseil d'administration décide, à l'unanimité de rejeter le recours en grâce.

- Le secrétaire - général est chargé de l'exécution de la décision.

3.4. Mise à disposition des panneaux du Summer Tour

Le projet rédigé par le secrétaire général fera l'objet de quelques adaptations avant diffusion.

3.5. Demande de collaboration de Mouscron

- Vu l'absence pour maladie du directeur technique, le suivi du dossier est remis à la prochaine réunion.

3.6. Courrier adressé au club Harimalia

- Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la teneur du courrier adressé par le secrétaire - général au club Harimalia. Le conseil d'administration décide de déléguer, monsieur Brand, parlementaire de la province de Liège pour assister au match de la rencontre Harimalia - Saint- Vith.

Le secrétaire - général est chargé de l'exécution de la décision.

4. Dossiers en suspens

4.1. Tableau de nomination des membres des organes judiciaires

- Le conseil d'administration prend connaissance du tableau de nomination des membres des organes judiciaires établi par JC Vandeput, procureur régional.
- Le conseil d'administration décide que la procédure de renomination des membres des organes judiciaires, telle qu'elle est prévue à l'article PJ 4 doit être clôturée avant les assemblées provinciales afin de permettre au conseil d'administration de se prononcer lors de sa réunion de juin et de mettre le point à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 16 juin 2008.
- Le secrétaire - général est chargé de l'exécution de la décision.

4.2. Dossier Mobistar

- A la demande de membres du conseil d'administration, relayant la requête de membres d'organes fédéraux, le secrétaire - général est chargé de relancer le dossier et de faire rapport pour la prochaine réunion.
- Le Secrétaire général informe le Conseil d'administration qu'il a encore essayé de joindre le responsable commercial qui a le dossier « basket » en gestion. Il déplore cependant le manque de répondant et de dynamisme de la part de Mobistar.

5. Exercice des fonctions judiciaires du conseil d'administration

5.1. Avis du groupe des parlementaires de la province de Liège sur la candidature de Mr Michel au Conseil régional de discipline

- Le conseil d'administration prend connaissance de l'avis négatif du groupe des parlementaires de la province de Liège sur la candidature de Mr Michel au Conseil régional de discipline émis par un vote secret et décide à l'unanimité de se ranger derrière cette position.
- Le secrétaire - général est chargé de l'exécution de la décision.

5.2. Dossier RBC Awans - UB Quaregnon du 13 janvier 2008

- Le conseil d'administration prend connaissance des faits, hautement répréhensibles, qui se sont produits lors de la rencontre de 1^{ère} régionale messieurs BC Awans - Quaregnon du 13 janvier 2008.
- Il ne peut accepter que tels actes aient lieu lors d'une rencontre de basket-ball. Il se félicite que la procédure disciplinaire ait été initiée dans les plus brefs délais et que le CRD traite le dossier ce lundi 21 janvier 2008.
- Il restera attentif au déroulement de celle-ci et se réserve la possibilité de prendre des mesures afin d'assurer la sérénité dans les rencontres restant à disputer par les 2 équipes.

6. Exercice des fonctions administratives du conseil d'administration

6.1. Délégation de signature en matière financière et administrative

- Le conseil d'administration, approuve à l'unanimité le document présenté par le président et dont les termes sont repris ci-dessous.

Règlement en matière de délégation financière au sein de l'association

Trésorier général : M. COLLARD

Montant illimité

En cas d'empêchement, une délégation pour JP DELCHEF.

Secrétaire général : Y. SLANGEN

En cas d'urgence et pour des factures dont le montant est égal ou inférieur à 1 250,00 €.

Signature conjointe : Y. SLANGEN et F. GEEROMS

Montant non limité dans la mesure où les opérations en cause traitent

- Paiement de la TVA
- Virement interne de fonds
- Paiement éventuel des appointements et charges sociales

- Toute autre opération dans la mesure où le trésorier général et le président sont absents.

Pour l'ensemble de ces opérations, le directeur financier fait rapport et remet la synthèse au trésorier général.

b. Modalités inhérentes à la délégation administrative de signature.

En application des articles 65 et 69 de la partie administrative du R.O.I., les modalités inhérentes à la délégation administrative de signature sont établies comme suit :

Envers les membres de l'AWBB

- ✓ Tout courrier émanant ou à l'adresse d'un membre, personne physique, de l'AWBB est traité par le secrétaire - général de l'AWBB sous sa responsabilité.
- ✓ Conformément aux dispositions statutaires, tout courrier d'ordre général émanant ou à l'adresse d'un club de l'AWBB est traité par le secrétaire - général de l'AWBB sous sa responsabilité.

Envers les clubs de l'AWBB

- ✓ Tout courrier contenant des dispositions engageant l'AWBB est signé conjointement par le président du conseil d'administration et par le secrétaire général s'il s'agit d'une question d'ordre général.
- ✓ Tout courrier contenant des dispositions engageant l'AWBB et relatives aux compétences d'un département de l'AWBB est signé conjointement par le responsable dudit département et par le secrétaire général .

Envers les instances administratives et judiciaires provinciales de l'AWBB

- ✓ Tout courrier contenant des dispositions engageant l'AWBB est signé conjointement par le président du conseil d'administration et par le secrétaire - général s'il s'agit d'une question d'ordre général.
- ✓ Tout courrier contenant des dispositions engageant l'AWBB et relatives aux compétences d'un département de l'AWBB est signé conjointement par le responsable dudit département et par le secrétaire général .

Envers le personnel de l'AWBB

- ✓ La gestion du personnel (horaire de travail, absences et congés) est de la responsabilité du secrétaire général.
- ✓ Les questions d'ordre disciplinaire relatives au personnel sont gérées conjointement par le président du conseil d'administration et par le secrétaire général

7. Rapport du secrétaire-général

7.1. Summer Tour 2008 : principes et planning

- Afin de permettre une mise en œuvre du plan de communication dans les meilleurs délais, il y a lieu d'effectuer un planning qui permettrait de débiter celui-ci dès le courant d'avril au niveau local.

Stage d'étudiant à partir du 29 janvier (contacts et suivi cahier des charges avec les villes et communes).

Suivi et planning pour établir les étapes (calendrier à partir de la fin juin : évènement avec Province de Liège à Wégimont) jusqu'aux environs du 10 août 2008

2. Planning des travaux

- Janvier : établir le cahier des charges
- Contact Villes et communes : Janvier- février → 15 mars (proposition du choix des villes pour le conseil du mois de mars 2008).
- Arrêt de la recherche de nouveaux partenaires avec MCC (début avril 2008).
- Imprimés : transmis début mai dans les communes, clubs et assemblées générales.

3. Partenaires confirmés à présent

Média : Radio contact et Vers l'Avenir

Financier : Loterie Nationale, Oasis, Dreamland

Structurels : Ethias, Adeps, Hyundai

8. Rapport du trésorier général

8.1. Liste des clubs en défaut à la date du 21 janvier 2008

- Le Trésorier général informe les membres du conseil d'administration de la situation de paiement des clubs par rapport à la dernière facture à l'échéance du 21 janvier 2008.

8.2. Application de l'article PF 8 nouveau

Le trésorier - général confirme le fait que l'amende éventuelle pour non-paiement sera débitée sur la facture suivante.

8.3. Planning pour l'élaboration du bilan 2007

- Le Trésorier général préparera ces travaux avec le Directeur financier

8.4. Fixation de la date limite pour rentrer les notes de frais relatives à l'année 2007.

- Sur la proposition du trésorier - général, le conseil d'administration décide de fixer la date du 31 janvier 2008 comme date limite pour rentrer à la trésorerie -générale les notes de frais relatives à l'année 2007.

8.5. Application de l'article PF 18

- Le trésorier général évoque la situation du club de Arlon qui a retiré une équipe en Division I provinciale. De ce fait, le club pourrait ne pas de payer le montant de la licence collective tout en participant à la répartition du fonds des jeunes.

Compte tenu des principes de solidarité qui régissent le fonctionnement du fonds des jeunes, le conseil d'administration décide d'envisager une modification de l'article PF 18 avec effet rétroactif suivant laquelle un club qui participe à un championnat étranger ne peut bénéficier des subsides du fond des jeunes pour les équipes de jeunes alignées dans des championnats provinciaux et régionaux. Une proposition de texte sera soumise à l'assemblée générale du 15 mars.

9. Rapport des différents départements

9.1. Département Compétition

9.1.1. Décision du département dans le cadre de la remise d'un match

- Les dispositions de l'article PC 70 font l'objet d'un rappel et la responsabilité finale du président du département est confirmée.

9.1.2. Poursuite de la refonte de la compétition régionale messieurs

- Les conséquences de la refonte de la compétition régionale messieurs sur l'arbitrage est discutée et argumentée par les membres du conseil d'administration.
- Compte tenu de ce qui précède, le président du département est chargé d'envisager des solutions alternatives. Dans l'intervalle, le point est maintenu dans l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale.

9.2. Département Coupes

9.2.1. Désignation des clubs organisateurs des ½ finales

Le président du département présente les 7 clubs qui ont déposé leur candidature à l'organisation des ½ finales des coupes de jeunes. Il s'agit des clubs de BC Visé, BC Point Chaud Sprimont, La Louvière AM, RBC JS Baulet, JSB Maffle, Esp Hornu Wasmuel et BCO Saint-Ghislain.

- Le département a retenu la candidature de RBC JS Baulet, JSB Maffle et BC Point Chaud Sprimont compte tenu des disponibilités de salle et de l'horaire envisagé.
- Le programme se présente comme suit :

Le samedi 9 février 2008 AU RBC JS BAULET :

10h00 ½ finale cadettes filles : NOVI A MUNALUX NAMUR - RCS NATOYE
 12h00 ½ finale cadets garçons : ATOMI A BRUSSELS - BC CINEY
 14h00 ½ finale cadettes filles : GANSHOREN DAMES - BC BELLEFLAMME
 16h00 ½ finale pupilles garçons : BC BELLEFLAMME - BC WATERLOO

18h00 ½ finale minimes garçons : RAC GILLY - BC WATERLOO

Le samedi 9 février 2008 A LA JSB MAFFLE :

10h30 ½ finale minimes filles : CEP FLEURUS - BC HANEFFE

12h30 ½ finale pupilles garçons : CEP FLEURUS - DEXI A MONS HAI NAUT

14h30 ½ finale juniors garçons : US LAMBUSART - DEXI A MONS HAI NAUT

16h30 ½ finale pupilles filles : R SPIROU MONCEAU - MARCASSOU LI BRAMONT

Le dimanche 10 février 2008 AU BC POINT CHAUD SPRIMONT :

09h00 ½ finale cadets garçons : BELGACOM LI EGE BASKET - RBC AWANS

11h00 ½ finale juniors garçons : RBC VERVI ERS PEPI NSTER - BELGACOM LI EGE BASKET

13h00 ½ finale minimes garçons : BC HANEFFE - RBC VERVI ERS PEPI NSTER

15h00 ½ finale pupilles filles : CS BOUGE - BC BELLEFLAMME

17h00 ½ finale minimes filles : BC BELLEFLAMME - BC BLEGNY

- Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, les propositions du département relatives à l'organisation et à l'horaire des ½ finales de coupes des jeunes AWBB.

9.2.2. Organisation des ½ finales

- Le Président du Département rappelle donc les modalités d'organisations confiées aux clubs.

9.2.3. Décision de principe sur l'organisation des finales AWBB

- B Scherpereel (Président du Département) informe le Conseil d'Administration qu'il souhaite alterner l'organisation des finales des Coupes AWBB entre les diverses provinces.
- Il proposera en concertation avec le Secrétaire général le cahier des charges relatif à cette organisation qui sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.
- Le Secrétaire général informe cependant le Conseil d'administration qu'il faut tenir compte des engagements conclus avec les partenaires structurels de l'AWBB.

9.3. Département Arbitres

9.3.1 Problèmes arbitrage à Liège: dans ce cas ce sera l'arbitrage club qui sera assuré.

- J Monsieur informe le Conseil d'administration qu'il rencontre de plus en plus de problèmes en matière de désignation d'arbitres pour les rencontres de régionales en jeunes et notamment à Liège pour le 26 janvier.
- Il propose d'informer les clubs de la non désignation d'arbitres et de faire assurer par eux l'arbitrage local.

Le conseil d'administration, contraint et forcé, accepte la proposition et charge le département d'étudier la question et de proposer des solutions structurelles.

9.3.2. Problématique du visionnement des arbitres :

- Suite au refus de l'assemblée générale de la VBL d'approuver le budget 2008 pour le visionnement des arbitres nationaux, la question se pose de savoir s'il faut toujours poursuivre à visionner les arbitres francophones en division II et III nationale.
- Le Conseil d'administration après un long échange est d'avis que le principe de visionnement des arbitres francophones doit être maintenu. Il s'agit de poursuivre la mission prioritaire de formation et de suivi des arbitres.

9.3.3. Tests physiques

- J Monsieur évoque les tests physiques pour la saison 2008-2009 et ceci afin de pouvoir répondre aux présidents des CFA qui souhaitent pouvoir communiquer les temps aux candidats - régionaux.
- Il propose les temps suivants :
 - Moins de 40 ans : 9 minutes et plus de 40 ans : 8 minutes
 - Les dames 1 minute de moins.

Le président attire l'attention sur le fait que la suppression de la limite d'âge pouvait avoir comme conséquence que les critères doivent être les mêmes pour tous les arbitres. Il propose dès lors que ce point soit éclairci avant de prendre position.

Le Conseil d'administration marque son accord sur la proposition du président.

9.3.4 Dossier des arbitres liégeois

- J Monsieur informe les membres du Conseil d'administration des résultats de l'enquête menée auprès des arbitres liégeois suite aux problèmes rencontrés avant le début de la présente saison.
- Il commente les différentes remarques reçues.
- Sur la base de ce qui précède, le mandat du convocateur régional pour la province de Liège est confirmé par le conseil d'administration.

9.4. Département CP - CA

9.4.1. Rapport de la réunion du 15 janvier 2008 :

- L Lopez informe le conseil d'administration des divers points qui ont été abordés lors de la dernière réunion du département « relation CP ».
- Le procès-verbal de la réunion a été publié sur le site.
- Le trésorier - général est chargé de fixer une date pour la réunion avec les trésoriers provinciaux.

9.5. Département Jeunes

9.5.1. Bilan de la première journée régionale du 13 janvier 2008

- José Nivarlet commente l'excellent déroulement de la première journée régionale de jeunes qui s'est tenue le dimanche 13 janvier 2008 à Louvain La Neuve.
- Il donne également les résultats sportifs.

9.6. Département Médical

9.6.1. Demande de dérogation pour raisons médicales.

Un dossier est transmis au département médical.

9.7. Département entraîneurs

9.7.1. Bilan du week-end cadres

- M Thiry souhaiterait que la formule soit plus attractive et informe le Conseil d'administration que le WE cadre a rencontré un succès d'estime.

9.7. Centre de formation

- J Ringlet informe le Conseil d'Administration que deux élèves ont quitté le centre de formation à l'initiative des parents suite à des résultats scolaires peu encourageants.

10. Nouvelles de la FRBB

10.1. Relation de la décision relative à la gestion du BNT MM

- Le Président informe le CDA que les fédérations (AWBB VBL FRBB BLB) ont conclu un contrat pour une durée de deux ans renouvelable pour une autre durée de 2 ans.
- Dans cette nouvelle structure les 4 fédérations sont concernées.

11. Divers

- M Collard informe le CDA du contrôle fiscal qui se déroulera le vendredi 25 janvier 2008
- M Collard informe le CDA que l'Assemblée Générale de l'AI SF se tiendra le dimanche 16 mars à Bruxelles.
- Y Slangen : relaie auprès de J Monsieur la demande de l'ASEUS d'une collaboration en matière de compétition
- M Thiry rappelle l'urgence de la tenue d'une réunion de la commission pédagogique.
- J. Monsieur évoque le dossier d'homologation des terrains existant à la VBL

Pour le Conseil d'Administration

Yvan Slangen
Secrétaire général

Jean Pierre Delchef
Président